

# Foire aux questions sur la présentation de rapports sur les activités d'approvisionnement du ministère de l'Éducation

## 1. Quel niveau d'approbation est attendu des conseils scolaires?

Les organisations du secteur parapublic (y compris les conseils scolaires et les organisations publiques de l'éducation, de la santé et des services sociaux) peuvent suivre leur propre processus d'approbation. Les conseils scolaires doivent remplir une attestation signée par la directrice ou le directeur de l'éducation afin de confirmer l'exactitude du rapport soumis.

## 2. Quels documents sont nécessaires pour qu'une soumission soit complète?

Une soumission complète comprendra les deux documents énumérés ci-dessous :

- le dossier Excel du rapport sur les activités d'approvisionnement pour l'AF 2017-2018; et
- le formulaire d'attestation.

## 3. Quels types d'achats collaboratifs ou d'ententes de fournisseurs attirés doivent être déclarés par les conseils scolaires?

Les conseils scolaires doivent déclarer la valeur totale de tous les nouveaux achats collaboratifs ou toutes les nouvelles ententes avec des fournisseurs attirés conclues entre le 1<sup>er</sup> avril 2017 et le 31 mars 2018. Cela comprend les contrats du Marché éducationnel collaboratif de l'Ontario, les ententes avec les fournisseurs attirés propres aux conseils scolaires ainsi que les ententes avec des fournisseurs attirés du Ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs.

## 4. Comment les contrats pluriannuels doivent-ils être déclarés par les conseils scolaires?

Les conseils scolaires doivent seulement déclarer les *nouveaux contrats* signés entre le 1<sup>er</sup> avril 2017 et le 31 mars 2018. La valeur totale des approvisionnements des contrats pluriannuels doit être déclarée l'année de conclusion du contrat. Les contrats déjà déclarés ne le seront pas les années suivantes.

## 5. Une fois toutes les données recueillies, à quelle adresse le rapport sur les activités d'approvisionnement doit-il être envoyé par les conseils scolaires?

Les soumissions complètes doivent être envoyées à l'adresse électronique suivante : [EDUTradeReporting@ontario.ca](mailto:EDUTradeReporting@ontario.ca)

**6. Quelle est la date limite de la présentation des rapports sur les activités d'approvisionnement?**

Le Ministère doit recevoir les soumissions complètes au plus tard le **15 février 2019**.

**7. Avec qui puis-je communiquer si j'ai des questions?**

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Cheri Hayward au : [Cheri.Hayward@ontario.ca](mailto:Cheri.Hayward@ontario.ca).